

Procédé et dispositif de dégagement de vannes et de désengrèvement de barrages.
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES ET DE TRAVAUX PUBLICS (SOCIÉTÉ ANONYME)
résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 6 avril 1950.)

Demandée le 9 mai 1952, à 16^h 22^m, à Paris.

Délivrée le 16 février 1955. — Publiée le 27 juin 1955.

(Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

1^{re} addition n° 61.246.

Dans le brevet principal, il a été prévu l'utilisation d'émulseurs, disposés en bas d'une colonne et en communication avec une arrivée d'air comprimé, de manière à provoquer la remontée de l'émulsion dans la colonne.

Dans certains cas, il peut être intéressant de protéger l'émulseur contre la pénétration de corps étrangers dans la colonne. A cet effet, et conformément à la présente addition, il est prévu d'entourer ce dernier par une crépine dont l'ouverture est munie d'une grille, ou autre organe analogue.

Suivant une première forme de réalisation, la crépine est de forme cylindrique et l'orifice garni de la grille est disposé dans un plan horizontal.

Suivant une variante, la crépine est de forme coudée et l'orifice garni de la grille est dans un plan vertical.

Dans la première forme de réalisation, la grille peut être amovible pour le nettoyage et, dans la seconde forme de réalisation, la grille peut également être amovible ou encore être montée pivotante autour d'un axe horizontal disposé à la partie supérieure de la grille, celle-ci étant appliquée sur l'orifice de la crépine par son propre poids et, éventuellement, par l'action d'une masselotte additionnelle.

La description qui va suivre en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple non limitatif, fera bien comprendre comment l'invention peut être réalisée, les particularités qui ressortent tant du texte que du dessin faisant, bien entendu, partie de ladite invention :

La fig. 1 est une vue en perspective montrant le pied de la colonne de l'émulseur aménagé conformément à la présente addition;

La fig. 2 montre, vue de profil, une variante de réalisation;

La fig. 3 est une vue de face de la fig. 2.

Suivant une première forme de réalisation, la colonne 8 de l'émulseur 10a comporte à sa base une crépine 30 entourant l'émulseur 10a et raccordé au corps de celui-ci au-dessous de la conduite 12 d'amenée de l'air comprimé.

La crépine 30 se termine à sa partie inférieure par une ouverture 31 garnie d'une grille 32. Cette grille 32 est avantageusement démontable pour permettre l'accès à l'intérieur de la crépine en vue d'un nettoyage. La grille 32 peut être remplacée par tout autre dispositif tel qu'une plaque perforée, le but de la grille ou de l'organe équivalent étant de s'opposer à l'entraînement dans la colonne 8 de parties solides au-delà d'une certaine dimension, cet entraînement pouvant se produire lors de l'envoi de l'air comprimé dans la colonne 12 pour provoquer l'évacuation par la colonne 8 des dépôts solides.

Suivant une variante de réalisation représentée aux fig. 2 et 3, la crépine 32 est complétée par une tubulure 33 en sorte que l'ensemble de la crépine a une forme générale coudée.

L'entrée de la crépine est munie d'une grille 34 ou autre organe équivalent.

Suivant une forme de réalisation avantageuse, cette grille 34 est articulée autour d'un arbre horizontal 35 porté par des oreilles 36 solidaires de la tubulure 33 en sorte que la grille peut être écartée de l'orifice de ladite tubulure par pivotement dans le sens de la flèche f.

Pour assurer un appui correct de la grille 34 sur la tubulure 33 et, notamment, pendant l'aspi-

ration, il est prévu de lester la grille au moyen d'une masselotte additionnelle 37.

Lorsqu'on ferme la vanne d'obturation de la colonne 8 pour provoquer un bouillonnement ou un débouchage, la grille peut s'écarter de la tubulure 33 par pivotement dans le sens de la flèche *f* et permettre ainsi l'évacuation des corps solides ayant pu pénétrer dans la crépine à travers les trous de la grille.

Les dimensions des crépines 30 et 32-33 doivent naturellement être telles que, d'une part, la surface de passage du liquide aspiré compte tenu de la présence de la grille soit suffisante pour ne pas occasionner une perte de charge sensible sur l'aspiration et que, d'autre part, le volume de liquide entourant la base de l'émulseur soit suffisant pour permettre à l'aspiration de s'exercer comme s'il n'y avait pas de crépine.

Il va de soi que les modes de réalisation décrits n'ont été donnés qu'à titre d'exemples et qu'ils pourraient être modifiés, notamment par la substitution d'équivalents techniques, sans que l'on sorte pour cela du cadre de l'addition.

RÉSUMÉ

La présente addition comprend :

1° Une crépine disposée à la partie inférieure de la colonne d'émulsion prévue dans le brevet principal, laquelle crépine entoure l'émulseur et s'op-

pose à l'entraînement dans la colonne de parties solides au-delà d'une certaine dimension.

2° Un mode de réalisation de la crépine spécifiée en 1° et comportant les particularités suivantes prises isolément ou selon les diverses combinaisons possibles :

a. Les dimensions de la crépine sont telles que le volume de liquide entourant la base même de l'émulseur soit suffisant pour que l'émulseur fonctionne bien comme s'il était au sein même de la masse liquide;

b. La crépine est de forme rectiligne, la grille étant disposée dans un plan horizontal;

c. La grille est amovible;

d. Suivant une variante la crépine a une forme générale coudée, l'ouverture garnie de la grille étant dans un plan vertical;

e. La grille est articulée sur la crépine et peut être écartée de celle-ci par pivotement autour de son axe d'articulation situé à la partie supérieure de la grille;

f. Une masselotte additionnelle est disposée à la partie inférieure de la grille.

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES ET DE TRAVAUX PUBLICS (SOCIÉTÉ ANONYME).

Par procuration :

J. CASANOVA (Cabinet ARMENGAUD jeune).

Fig.1

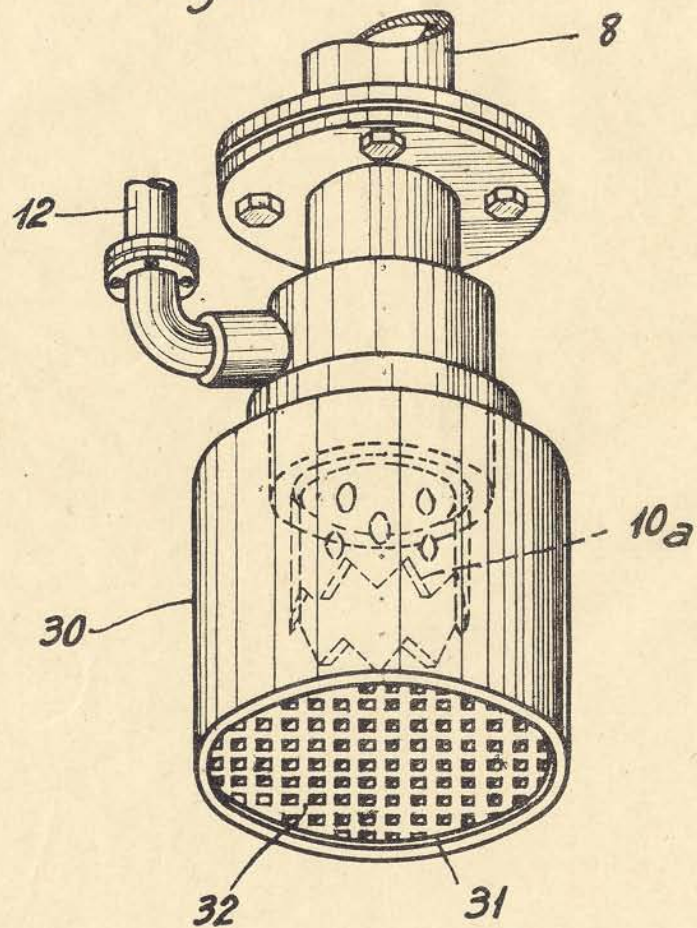


Fig.2

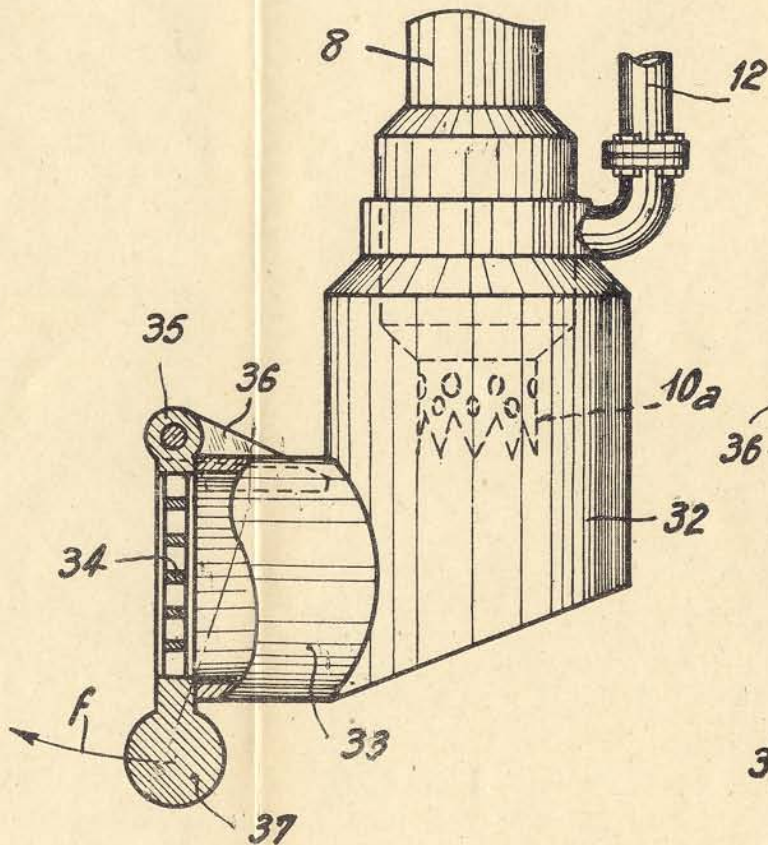


Fig.3

